

## Programme de Formation

### AD03 - Faciliter l'accès des TPE / PME aux marchés publics



#### Organisation

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** À distance

**Prochaine session :** *début* 02/11/2026

*fin* 02/11/2026

#### Contenu pédagogique

##### **Public visé**

Responsables de services achats marchés, acheteurs, gestionnaires de marchés

##### **Objectifs pédagogiques**

- Identifier les possibilités ouvertes par le CCP
- Prendre en compte l'accès des TPE / PME à tous les stades du marché
- Agir en toute légalité

##### **Description**

###### **Introduction**

- Le poids de la commande publique
- Définition de la TPE et de la PME
- Les statistiques
- Les raisons pour lesquelles les TPE/ PME ne répondent pas aux marchés publics.

###### **Les outils permettant de faciliter l'accès des TPE/PME au stade de la passation des marchés**

- L'intérêt du sourcing
- La définition du besoin
- L'allotissement des marchés : prévoir un allotissement techniquement homogène.
- La possibilité de laisser les opérateurs économiques de présenter des variantes.
- L'intérêt des groupements d'entreprises, les contraintes à éviter.
- Adapter la procédure : favoriser les marchés de « gré à gré », prévoir un délai de publicité suffisant, encourager une vraie négociation dans les procédures qui le permettent.
- Critères de sélection des candidatures et des offres : attention aux niveaux minimaux de capacité.



- La conduite de la procédure : conduire la procédure dans le respect des principes fondamentaux mais avec bienveillance, utiliser la possibilité de régulariser les offres irrégulières.
- Indemnisation des prestations

#### **Les outils permettant de faciliter l'accès des TPE/PME au stade de l'exécution des marchés**

- La gestion des sous-traitants
- Le respect du délai global de paiement
- La fixation du montant des avances
- Le paiement des intérêts moratoires

#### **Les mesures « proactives » menées par les acheteurs**

- La communication auprès des entreprises et de leurs représentants
- L'organisation de journées « portes ouvertes » et de formations
- La simplification des procédures et des marchés



#### **Prérequis**

Une connaissance de base de la réglementation des marchés publics



#### **Modalités pédagogiques**

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.



#### **Moyens et supports pédagogiques**

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



#### **Modalités d'évaluation et de suivi**

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud



#### **Informations sur l'accessibilité**

Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.